

o.713-845.21.2 - DUC/BRC

Berne, le 6 septembre 1991

Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement : fin de la troisième session du Comité préparatoire

Tenue à Genève du 12 août au 4 septembre 1991, la session susmentionnée s'est achevée sur une note d'optimisme relatif. Optimisme, parce que la volonté politique d'aboutir à des résultats lors du "Sommet de la Terre" s'est traduite par des progrès sensibles dans certains secteurs (déchets, énergie, forêts). Relatif, parce que de nombreux problèmes restent à résoudre, notamment celui des mécanismes de transferts financiers et de technologies.

La Conférence - qui porte maintenant le nom de "Sommet de la Terre" en raison de ses enjeux et d'une participation au niveau des Chefs d'Etats - se tiendra à Rio de Janeiro du 1 au 12 juin 1992. Elle doit amener les responsables mondiaux à s'engager vers un développement durable de la planète. Il paraît clairement maintenant que ce Sommet débouchera sur l'adoption de plusieurs documents importants :

- Une Charte de la Terre ou une Déclaration qui serait essentiellement un document politique, philosophique, voire éthique s'apparentant dans sa forme et sa portée à la Déclaration universelle des Droits de l'Homme;
- un "Agenda 21" qui sera une ébauche de programme de travail d'ici au 21ème siècle. Ce programme concerne notamment la pauvreté, la croissance économique, la pression démographique, le commerce international, les modes de consommation, les ajustements structurels, les matières premières, l'endettement extérieur et les flux financiers en fonction de l'environnement ainsi que le rôle des compagnies transnationales. Pour chacun de ces domaines, l'Agenda 21 devra préciser les ressources financières requises et leurs origines, l'accès aux technologies, l'identification des actions à entreprendre par les pays développés et ceux en développement, le rôle des organisations internationales et régionales ainsi que les autres moyens de mise en oeuvre;
- un document sur les mesures institutionnelles et juridiques à adopter, notamment la réforme du système des Nations Unies;
- deux conventions, l'une sur le climat et l'autre sur la diversité biologique.

A l'issue de ce troisième round de négociations, il convient de souligner que si les idées et les concepts se sont



considérablement éclaircis, le centre de gravité de la Conférence s'est déplacé de la "simple" problématique développement - environnement à la mise en oeuvre politique et économique d'un nouveau système de relations nord-sud.

L'ampleur et l'importance des travaux qu'il faut encore aborder ont fait décider au Comité préparatoire de convoquer sa prochaine et dernière session à New York pour cinq semaines en mars/avril. Pendant cette période, quatre sessions formelles se tiendront en parallèle (ce qui revient, à la lumière de l'expérience genevoise des consultations additionnelles dites "informal" et "informal, informal" (groupes de contact), à tenir simultanément une dizaine de réunions) avec un rythme de travail inhabituel de 6 jours par semaine.

Aux travaux ont participé plus de mille délégués représentant 148 états, 43 organisations internationales et intergouvernementales et 226 organisations non-gouvernementales. La délégation suisse était dirigée par le Directeur de la DOI, l'Ambassadeur J.-P. Keusch et comprenait des représentants du DFAE, du DFI, du DFEP et du DFJP.

o.713-845.21.2 - DUC/BRC

3003 Berne, le 6 septembre 1991

Note au service de presse et information

Vous voudrez bien trouver ci-joint le texte pour la prochaine publication "Informations hebdomadaires".

DIRECTION DES ORGANISATIONS INTERNATIONALES
Section des affaires internationales de
l'environnement



Claude-G. Ducret

Annexe : mentionnée